

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 30/04/2026  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N°47/2026**

*L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à Richebourg, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TÉTART.*

Date de la convocation : 23/04/2026  
Date de publication : 23/04/2026  
Nbre de conseillers en exercice : 60

**Ouverture de la séance :**  
Nbre de présents : 46  
45 Titulaires, 1 Suppléant  
Nbre de pouvoirs : 7  
Nbre de votants : 53

**Secrétaire de séance :**  
**M. Jean-Marc RAIMONDO**

**Étaient présents :**

MMES GILET-SOYEUX, LE ROUX, LE FOLL, LION, SIWICK, NOTHEAUX, CHESNOY, SAUL, LEBRUN, BOLAND, CHASSONERY-ZACCOMER, PELARD, LE CADRE TOUZEAU, COURTY, LE GUILLOUS, LEMAIRE, THIEBAULT, MM. RAIMONDO, NEDELLEC, MAILLIER, ALLORGE, LENNE, LHOSTE, YVART, GILARD, CADOT, BERTRAND, DUVAL, TÉTART, LEHMULLER, BOUCAUT, NOYON, MOIRET, LECOY, DEVIENNE, DAMBRINE, MAROT, BOVAËRE, MYOTTE, LEFEBVRE, PERREL, TIERS, RIVIERE, LEVACHER, ROBIN, POËTTE

**Étaient absents ayant donné pouvoir :**

MME KUEHN, déléguée titulaire a donné pouvoir à M. MYOTTE, MME GODARD, déléguée titulaire a donné pouvoir à MME LE ROUX, MME DEBRAS, déléguée titulaire a donné pouvoir à MME CHASSONERY-ZACCOMER, MME DE PONFILLY déléguée titulaire a donné pouvoir à MME COURTY, MME CORDIEZ, déléguée titulaire a donné pouvoir à M. LEVACHER  
M. FÉRÉDIE, délégué titulaire a donné pouvoir à M. TÉTART, M. LEMAIRE, délégué titulaire a donné pouvoir à M. RIVIERE

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES A L'OFFICE DU TOURISME DU PAYS HOUDANAIS (OTPH)**

**Le Conseil communautaire,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-6 et suivants ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°78-2022-02-24-00002 en date du 24 février 2022, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Houdanais ;

**Vu** la délibération n°51/2002 du 23 avril 2002 décidant de créer un Office de Tourisme Intercommunal du Pays Houdanais (OTPH) et d'en confier par délégation la gestion à une association loi 1901 ;

**Vu** la création de l'association « Office du Tourisme » et ses statuts approuvés le 19 juillet 2002 ;

**Vu** les statuts de l'OTPH ;

**Vu** la délibération cadre – Tourisme n°84/2023 du 27 septembre 2023 ;

**Vu** la convention d'objectifs entre la CC Pays Houdanais et l'OTPH ;

**Considérant** que l'Office de Tourisme du Pays Houdanais se compose notamment avec des membres de droit : 10 membres élus nommés par la CC Pays Houdanais, dont le vice-président en charge du tourisme, parmi les délégués titulaires ou suppléants de son Conseil Communautaire, et un nombre de membres représentatifs des communes

Accusé de réception en préfecture  
OTPH 247800550-20260430-PEL17-2026-DE  
Date de réception préfecture : 05/05/2026

adhérentes à la CCPH, à raison d'un membre par commune souhaitant prendre part au fonctionnement de l'Office de Tourisme du Pays Houdanais et désigné par celles-ci ;

**Considérant** les candidatures ;

***Après avoir procédé au vote à main levée, décidé à l'unanimité,***

**ARTICLE UNIQUE :** Désigne, avec 53 voix, les représentants suivants au sein de l'OTPH :

- Jean MYOTTE,
- Vanessa BOLAND,
- Emilie CAMBIANICA-DRIOUOT,
- Jean-Luc DAMBRINE,
- Caroline DOUBLIER,
- Thierry LEVACHER,
- Delphine MONET,
- Jacques NEDELLEC,
- Danièle LE FOLL,
- Jean-François ALLORGE.

**Le secrétaire de séance,  
Jean-Marc RAIMONDO**



A Maulette, le 30 avril 2026

**Le Président,  
Jean-Marie TÉTART**



Transmise au Représentant de l'État le : - 5 MAI 2026

Publiée le : - 5 MAI 2026

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Cette juridiction peut également être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
078-247800550-20260430-DEL47-2026-DE  
Date de réception préfecture : 05/05/2026